



# LE COURRIER

## DU RETRAITÉ

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

Dépositaire local : Béatrice GAUTHIER 59 rue Noel Boudy -19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

BULLETIN N° 69 mars 2024 SECTION DE LA CORRÈZE

Le bureau départemental de la FGR-FP de la Corrèze a le plaisir de vous convier à son :

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE JEUDI 4 AVRIL 2024

Lycée René Cassin  
Boulevard du Marquisat à Tulle

En présence de Marc VEYRAT  
du secrétariat National

Accueil à partir de 9 h, début des travaux à 9 h 30

### Ordre du jour

- Introduction par l'actualité et les actions en cours.
- Rapport d'activité départemental 2023.
- Rapport financier départemental 2023.
- Rapport de la commission de contrôle des comptes.
- Protection sociale complémentaire.
- Questions diverses.

Un repas amical au restaurant d'application du Lycée René Cassin clôturera nos travaux. Voir le bulletin d'inscription en page 3.

**Journée d'action retraites à l'appel du groupe des 9**

Le mardi 26 mars  
Rassemblement à 10h30  
devant la sous-préfecture de Brive

### Pourquoi réussir le 26 mars ?

**Il est temps de s'indigner et de se révolter contre ce gouvernement qui nous leurre et nous stigmatise en permanence.**

Alors que la loi de programmation 2024-2030 augmentera le budget des Armées, tous les ans, de 3 à 4 milliards d'euros, soit 413 milliards de dépenses militaires sur la période\*, ce gouvernement essaie de nous culpabiliser. Il nous étouffe, il nous vampirise !

#### **Il faut faire des économies !**

Vous n'allez pas encore réclamer un rattrapage de votre pouvoir d'achat ; on vient de vous accorder généreusement 5 % quand depuis des années vous en perdez plus de 17 !

Vous n'arrivez pas à vous nourrir correctement car les prix des produits frais ont augmenté de 42 % en deux ans (alors que le revenu des agriculteurs a baissé de 10 %). Vous ne savez sans doute pas gérer votre budget !

Vous n'arrivez plus à vous chauffer car le prix de l'énergie a explosé ainsi que les taxes, mettez un pull de plus.

Vous n'arrivez plus à vous soigner car les hôpitaux sont bondés, les médecins surchargés, les médicaments de moins en moins remboursés, ne tombez pas malades !

Vos petits-enfants n'ont pas de professeur pour leur faire la classe, ils n'ont pas besoin d'être éduqués, le SNU (Service National Universel) leur donnera ce qu'il leur faut pour faire d'eux de bons citoyens dociles et prêts à se sacrifier pour la « Nation ».

La pension de réversion est sur la sellette. Dommage pour votre femme ou votre mari qui s'est sacrifié-e pour votre carrière et vos enfants. !

Il n'y a plus de services publics de proximité, habitez en ville et connectez vous !

Voilà ! C'est simple. Aidez-vous, l'Etat ne vous aidera pas !

**Pourquoi ? Pour pouvoir offrir aux entreprises multinationales 10 milliards d'euros de suppression d'impôts de production.**

Si vous n'êtes pas d'accord avec les solutions proposées par ce gouvernement **venez dans la rue le 26 mars** pour dénoncer l'explosion des inégalités, exiger le rattrapage des pertes de vos pensions, le retour à une vraie protection sociale et à des services publics réels et accessibles partout sur le territoire.

**Vous avez travaillé et cotisé toute votre vie, vos retraites et votre protection sociale ne doivent pas vous être volées.**

**De l'argent il y en a, il doit changer de poche !**

*Béatrice GAUTHIER*

*Secrétaire départementale*

*\*Les guerres ne sont jamais faites pour défendre les citoyens, seulement les profits des industries*

### PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Les fonctionnaires actifs vont intégrer progressivement le contrat collectif que leur aura désigné leur ministère ou leur collectivité territoriale. Ce sera par exemple, pour l'éducation nationale, la jeunesse et les sports et l'enseignement supérieur en juillet 2025. Trois questions essentielles se posent : Quant au choix de « l'opérateur » on peut être inquiet, le choix des mutuelles historiques n'étant pas acquis, d'autant que la ministre déchue de l'éducation a sévi longtemps dans le privé notamment à AXA. D'autre part le montant de la cotisation ne sera plus fonction de notre pension mais forfaitaire, ce qui pénalise les retraites les plus faibles. Un fonds d'aide sera d'ailleurs affecté mais sera-t-il suffisant ? Enfin le ministère ou la collectivité qui abondera à 50 % les cotisations des actifs ne donnera pas un centime pour les retraités qui devront prendre en charge la totalité de la cotisation.

→ C'est la fin de la solidarité intergénérationnelle,

→ C'est la fin du principe « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins », principe fondateur de notre sécu.

→ Le 100 % sécu est la seule solution pour résoudre toutes ces inégalités de traitement.

Pierre LEYMARIE

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Au cours de l'année 2023 notre activité s'est partagée entre deux objectifs : d'une part les revendications propres aux retraités : revalorisation des pensions et pouvoir d'achat, santé et services publics, autonomie et dépendance, justice fiscale ; d'autre part le soutien à nos camarades actifs dans leur opposition à la contre-réforme des retraites.

Ça n'a pas été facile car les calendriers se bousculaient souvent. Par exemple notre AG du 7 mars prévue au lycée Cassin a dû être déplacée au CCS puis au local du SNUIPP/FSU qui nous a accueillis en urgence. Nous avons rejoint la manifestation unitaire l'après-midi.

Les actions particulières aux retraités ont toutes été organisées dans le cadre unitaire du G9 (retraités CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble et Solidaires). Ainsi 4 journées d'action ont été organisées qui ont nécessité réunions de préparation, conférences et communiqués de presse. Par ailleurs le soutien du G9 à la lutte des personnels de l'ADAPAC a permis une issue positive par la reprise de ses activités et personnels par l'ADMR nationale.

Nous avons appelé à 10 journées d'action avec les actifs pour nous opposer aux régressions de notre système de retraite et à une journée de l'intersyndicale européenne pour la défense du pouvoir d'achat et des services publics.

Nous avons organisé cette année à Tulle la réunion régionale dont vous avez pu lire le compte-rendu dans notre dernier bulletin.

Ces actions ont nécessité la réunion régulière de nos instances qui ont été renouvelées en cette année de congrès : AG, commission exécutive départementale, bureau, commission de contrôle des comptes. Nous avons diffusé 2 bulletins départementaux. Ceux-ci nous permettent de faire connaître nos actions et nos prises de position aux niveaux départemental et régional. Cependant les délais de diffusion d'un bulletin ne nous permettent pas une grande réactivité. C'est pour cela que nous réitérons notre demande que vous vous inscrivez à notre lettre de diffusion électronique par un petit message à « fgrfp.correze@orange.fr ».

Nous avons enfin participé à 3 réunions plénières du CDCA et aux réunions du bureau. Rappelons que le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie est l'instance consultative auprès du Conseil Départemental pour tout ce qui concerne les personnes âgées et/ou en situation de handicap. Notons cependant la difficulté d'y être entendus. Par exemple la motion votée à notre initiative sous le titre « La qualité de vie dans des conditions de vulnérabilité » dans les EHPAD n'a été envoyée au Ministère des Solidarités qu'après plusieurs interventions.

En définitive toutes nos actions se sont opposées à la volonté de réduire les pensions et les services publics pour financer les déficits de l'État. Notre combat unitaire doit donc se poursuivre avec fermeté et détermination.

**Le bureau départemental**

### ✂----- **INSCRIPTION AU REPAS DU 4 AVRIL 2024**

NOM, Prénom : ..... Nombre de personnes : .....

Joindre un chèque (22 € par personne) à l'ordre de **FGR-FP de la Corrèze**, à adresser à :  
**Monique Beyssen, 19 Bd Clémenceau 19100 BRIVE le 27 mars 2024 au plus tard.**

### ✂----- **MENU**

Apéritif

Velouté de potimaron espuma au café

Ossobucos milanaise et son Rizotto safrané

Pana cota coulis de framboises

Un verre de vin, café

<b>BILAN FINANCIER 2023</b>			
<b>PRODUITS 2023</b>		<b>CHARGES 2023</b>	
<b>Nature des opérations</b>	<b>Montant</b>	<b>Nature des opérations</b>	<b>Montant</b>
Cotisations adhérents directs	1 578,70 €	Reversement cotisations adhérents directs	1 105,09 €
Cotisations adhérents syndiqués	460,92 €	Cotisation fonds d'aide aux sections	
		Recrutement d'adhérents & communication	
		Edition Bulletin départemental	294,96 €
Produits financiers (Intérêts livret A)	15,04 €	Diffusion Bulletin départemental	552,64 €
Actions Formation (rbrst frais stages)	62,15 €	Fonctionnement de la section	51,80 €
Frais Congrès national (rbrst frais dép)	212,39 €	Frais de Congrès national	726,06 €
		frais de déplacements et de mission	
Autres produits - mouvements internes		Assurance auto-mission MAIF	201,20 €
Abandon frais déplacement militants		Remboursement frais déplacement	
Divers		Autres charges - Mouvements internes	59,80 €
Recettes Activités spécifiques	262,00 €	Dépenses activités spécifiques	634,40 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 591,20 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 625,95 €</b>
<b>RESULTAT 2023 (DEFICIT)</b>		<b>-1 034,75 €</b>	
<b>SITUATION de TRESORERIE</b>		<b>AVOIR au 31 décembre 2023 : 6 644,25 €</b>	
		<b>AVOIR au 31 décembre 2022 : 7 679,00 €</b>	

### Le Service Public Départemental de l'Autonomie en Corrèze (SPDA)

Ce nouveau service est expérimenté en 2024 dans 18 départements préfigurateurs dont la Corrèze (après appel à manifestation d'intérêt)

La finalité est une approche transversale organisée territorialement, structurée à partir des droits, besoins et attentes des personnes âgées et en situation de handicap ainsi que les aidants ; pour cela les différents acteurs sont fédérés autour d'une responsabilité partagée pour une meilleure lisibilité et une réponse de qualité.

Les principes mis en avant sont l'égalité, notamment territoriale, la continuité, l'adaptabilité, la qualité et la participation.

Les actions se déclinent sur l'idée « d'aller vers » les personnes, travailler ensemble (en particulier les divers professionnels) et cela à partir de l'existant à modifier si nécessaire.

Les enjeux portent sur : simplifier, rendre accessible, renforcer l'effectivité, garantir l'équité, s'engager sur le niveau de qualité du service rendu et favoriser la participation et l'exercice de la citoyenneté.

Ce service public est une co-construction du socle commun des missions entre l'ARS, le Conseil départemental et le CDCA (Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) et les départements préfigurateurs ont en charge l'élaboration d'un cahier des charges national à tester et applicable lors de la généralisation du processus.

En Corrèze, la mise en œuvre s'est déjà traduite, depuis le 01 janvier 2024, par un numéro de téléphone unique et fonctionnant 24h/24, 7j/7 : 05 55 19 19 19

Monique BEYSSEN



## FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

### **Donner toute sa force au 26 mars**

**Comment expliquer une augmentation de 42 % des produits frais sur les deux dernières années et constater une baisse de 10 % du revenu des agriculteurs ?**

**Comment expliquer en 2023 une augmentation de 13 % des profits versés aux actionnaires et constater une croissance d'à peine 1 % ?**

**Comment expliquer une inflation de 17 % depuis 2017 et constater sur la même période une augmentation des pensions de 7.9 % ?**

**Comment expliquer 10 milliards d'euros supplémentaires « d'économies » et constater la suppression de 10 milliards d'euros d'impôts dits de production auprès des entreprises ?**

**Tout simplement, en constatant que ce sont celles et ceux qui travaillent ou qui ont travaillé qui paient la note. Ce pouvoir poursuit depuis des années la même politique.**

### **Ça suffit !**

**Pour alimenter la caisse des actionnaires, le gouvernement remet en cause toutes les garanties sociales :**

Salaires et pensions sous les seuils de l'inflation, donc perte de pouvoir d'achat, précarité en hausse et désespérance.

Accès à la santé et aux soins limités par une dégradation constante et programmée (Loi de Finances de la Sécurité Sociale) de l'hôpital public

Effacement des services publics et abandon de fait de pans entiers du territoire.

Hausse de 10 % des compléments santé

Remise en cause des droits sociaux dérivés pour la retraite, notamment de la pension de réversion

Abandon du projet de loi sur le vieillissement

**Pour ne pas taxer les plus hauts revenus, il agit sur la fiscalité indirecte, la plus inégalitaire par :**

la hausse continue du prix de l'énergie : + 10 % sur l'électricité en février, augmentation de 100 % du prix de l'électricité et du gaz depuis 2008.

le doublement de la taxe intérieure sur l'électricité et le gaz

le doublement des franchises médicales sur les consultations et les médicaments

Aujourd'hui ce pouvoir tient en partie par sa capacité à masquer les questions sociales, par nier l'explosion des inégalités.

Il oppose actifs et retraités, mais c'est le même combat.

**Nous exigeons une revalorisation immédiate de 10 % de nos pensions.**

**Nous exigeons un rattrapage de l'équivalent de 3 mois de pension depuis 2017.**

**Le 26 mars, brisons le mur du silence.**

**Le 26 mars, mieux que le 24 octobre, nombreux et déterminés**

**Rassemblement et manifestation :**

**Devant la sous-préfecture de Brive à 10h30**

# LA PAGE DE LA TRÉSORIÈRE : COTISATIONS 2024

## Pour les nouveaux retraités

### • ADHÉRENTS à un SYNDICAT affilié à la FGR-FP

Si vous êtes retraité(e), cotisant à un tel syndicat, vous êtes automatiquement adhérent(e) à la FGR-FP ; vous n'avez aucune cotisation à régler et recevrez à ce titre nos publications nationales et départementales sous réserve d'une part d'être à jour de votre cotisation syndicale et d'autre part que votre syndicat soit lui aussi à jour auprès du siège national de la FGR-FP.

### • ADHÉRENTS à un SYNDICAT de l'EDUCATION NATIONALE non affilié à la FGR-FP

Si telle est votre situation, vous pouvez adhérer à l'Association des Retraités Fonctionnaires de l'Education Nationale (ARFEN), en remplissant le bulletin ci-dessous. La cotisation annuelle reste fixée à 15 € pour 2024 et est à adresser à Monique BEYSSEN (trésorière départementale Corrèze FGR-FP) par chèque libellé à l'ordre de l'ARFEN.

NOM..... PRÉNOM..... Année de Naissance.....

ADRESSE postale .....

Adresse courriel.....@.....

Déclare vouloir adhérer/ré-adhérer à l'ARFEN

Signature

Fait à .....le.....

### • ADHÉRENTS DIRECTS

Non syndiqué(e), vous pouvez devenir adhérent(e) direct(e). Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, le montant de la cotisation à acquitter en fonction du montant de votre pension.

#### Pour ceux qui renouvellent leur adhésion

La cotisation 2024, qui comprend l'abonnement au "Courrier du Retraité", est à verser rapidement, en se référant au tableau ci-dessous, sans délai (si vous ne l'avez pas encore fait suite à l'envoi du bulletin n°68 de Décembre 2023) pour éviter toute interruption dans l'envoi des publications.

**Le chèque, libellé au nom de la FGR-FP Section de la Corrèze, sera envoyé à :  
MONIQUE BEYSSEN - 19 boulevard Clémenceau -19100 BRIVE**

PENSION MENSUELLE <sup>(1)</sup>	COTISATION ANNUELLE
jusqu'à 1 100 €	19,40 €
de 1 101 € à 1 270 €	27,10 €
de 1 271 € à 1 390 €	32,20 €
de 1 391 € à 1 610 €	40,50 €
de 1 611 € à 1 840 €	45,00 €
de 1 841 € à 2 080 €	53,00 €
de 2 081 € à 2 880 €	59,80 €
au-delà de 2 880 €	70,10 €

(1) : Pension mensuelle brute = avant retenue impôts

### Bulletin d'adhésion [à remplir par tout(e) adhérent(e) et à adresser à la trésorière]

✂.....

NOM..... PRÉNOM..... Année de Naissance .....

ADRESSE postale .....

Adresse courriel (\*).....@.....Administration d'origine.....

Déclare vouloir adhérer/ré-adhérer à la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

Fait à .....le.....

Signature

(\*) votre adresse de messagerie permettra de vous adresser en temps réel les diverses informations relatives aux actions de la FGR-FP  
Une carte d'adhésion peut vous être envoyée sur demande. Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse